

Département de l'Allier
Commune de Louchy Montfand

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} mars à 20 h 30, le conseil municipal s'est réuni salle de la Mairie à Louchy Montfand, sous la présidence de M. Bruno CHANET.

Convocation du 22 février 2022

Etaient présents : Bruno CHANET, Chantal LAPLANCHE, Anthony LANDRIEAUX, Véronique JUTIER, Brigitte DAGNIAUX, Éric BLACHE, Philippe CLUZEL

Secrétaire de séance : Chantal LAPLANCHE

Approbation du compte de gestion 2021 du service assainissement dressé par Mme DESNOS :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Bruno CHANET, Maire de la commune, expose aux membres que le compte de gestion est établi par les Receveurs à la clôture de l'exercice, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

- vote le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2021 du service assainissement :

Réuni sous la Présidence de Mme Brigitte DAGNIAUX, élue présidente de séance en application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Bruno CHANET, Maire de la Commune qui s'est retiré au moment du vote :

Vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	prévus :	101 178.00 €
	Réalisé :	19 525.11 €
	Reste à réaliser :	0 €
Recettes	prévus :	101 178.00 €
	Réalisé :	71 273.17 €
	Reste à réaliser :	0 €

Fonctionnement :

Dépenses	prévus :	70 424.21 €
	Réalisé :	29 350.38 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	prévus :	70 424.21 €
	Réalisé :	67 178.81 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	51 748.06 €
Fonctionnement	37 828.43 €
Résultat global	89 576.49 €

Affectation des résultats 2021 du service assainissement :

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 ; constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	9 042.22 €
Un excédent reporté de	28 786.21 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	37 828.43 €

Un excédent d'investissement de	51 748.06 €
Un excédent des restes à réaliser de	0 €
Soit un excédent de financement de	51 748.06 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 concernant :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCEDENT	37 828.43 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	37 828.43 €
Résultat d'investissement reporté (001) excédent	51 748.06 €

Approbation du compte de gestion 2021 de la commune dressé par Mme Catherine DESNOS :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Bruno CHANET, Maire de la commune, expose aux membres que le compte de gestion est établi par les Receveurs à la clôture de l'exercice, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

-vote le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2021 de la commune :

Réuni sous la Présidence de Mme Brigitte DAGNIAUX, élue présidente de séance en application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Bruno CHANET, Maire de la Commune qui s'est retiré au moment du vote :

Vote le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	prévus :	292 608.19 €
	Réalisé :	118 418.21 €
	Reste à réaliser :	1 176.00 €
Recettes	prévus :	292 608.19 €
	Réalisé :	175 293.05 €
	Reste à réaliser :	951.00€

Fonctionnement :

Dépenses	prévus :	496 390.33 €
	Réalisé :	260 144.79 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	prévus :	496 390.33 €
	Réalisé :	512 253.61 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	56 874.84 €
Fonctionnement	252 108.82 €
Résultat global	308 983.66 €

Affectation du résultat 2021. De la commune :

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 ; constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	32 915.29 €
Un excédent reporté de	219 193.53€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	252 108.82 €

Un excédent d'investissement de	56 874.84 €
Un déficit des restes à réaliser de	225.00 €
Soit un excédent de financement de	56 649.84 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 concernant :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCEDENT	252 108.82 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	252 108.82 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	56 874.84 €

Elections municipales complémentaires des 20 et 27 mars 2022 :

L'organisation de la tenue du bureau de vote se fera de la façon suivante :

De 08 h 00 à 11 h 00 : Monsieur Bruno CHANET

De 11 h 00 à 14 h 00 : Monsieur Philippe CLUZEL

De 14 h 00 à 18 h 00 : Madame Brigitte DAGNIAUX

Bilan du recensement :

Le recensement étant clôturé, nous constatons qu'il y a 238 logements recensés soit 11 vacants, 21 résidences secondaires, 206 résidences principales. Le taux de participation internet est de 72 %.

Etude du devis de mise en séparatif de la rue de Montfand :

Après lecture du devis de LarbreIngénierie, le conseil décide de prendre une décision après la réunion prévue le 18 mars avec le BDQE.

Etude du devis pour les changements de radiateur du logement du presbytère :

Monsieur Anthony Landrieux présente le devis de la société MM électricité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ces travaux.

Compte rendu de la commission sécurité pour la salle polyvalente

Monsieur Philippe CLUZEL s'est rendu à la commission sécurité le lundi 14 février 2022.

Il en ressort que la commission a donné un avis favorable à la salle polyvalente.

Demande de changement de la boîte aux lettres postale :

Il a été demandé à la poste de Saint Pourcain sur Sioule de changer la boîte aux lettres postale car celle-ci ne peut recevoir des grandes enveloppes. Ce changement va être fait dans les semaines à venir.

Demande d'aide de subvention pour les amendes de police :

Suite au mail reçu pour le lancement de la campagne des Amendes de Police 2022, il est décidé de faire établir des devis pour un radar pédagogique, pour les éclairages dans les carrefours, et le parking du stade, tout cela dans le but d'assurer la sécurité sur la commune.

Présentation d'un courrier à envoyer aux personnes concernées par les travaux de mise en séparatif :
Monsieur le Maire fait lecture du courrier destiné aux Louchyssois concernés par les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement ; Un questionnaire réponse sera joint à celui-ci ;
Le conseil municipal valide à l'unanimité ce courrier.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le lundi 21 mars 2022 à 18 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30 ;

Le Maire, Bruno CHANET

